

Le 26 septembre 2011

PAR SDÉ ET PAR COURRIER

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Annie Gariépy**  
**Avocate**

8, du Village boisé  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)  
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859  
Télec. : (450) 515-6606  
C. élec. : [gariepy.annie@videotron.ca](mailto:gariepy.annie@videotron.ca)

**OBJET : Demande du Distributeur relative à l'établissement des tarifs d'électricité  
pour l'année tarifaire 2012-2013  
Demande de reconnaissance du statut de l'expert-conseil du RNCREQ  
Dossier : R-3776-2011**

---

Chère consœur,

Conformément à la décision de la Régie D-2011-144, le RNCREQ présente une demande de reconnaissance de statut d'expert-conseil.

Le RNCREQ demande la reconnaissance de M. Philip Raphals à titre d'expert-conseil. Tel qu'il appert de son C.V., M. Raphals a une longue expérience en matière d'efficacité énergétique, notamment relativement aux coûts évités. La Régie lui a d'ailleurs reconnu le statut de témoin-expert en efficacité énergétique dans le dossier R-3473-2003 (décision D-2003-53), et plus particulièrement à l'égard des coûts évités dans le dossier R-3519-2003 (décision D-2003-231) et dans R-3708-2009 par une décision du banc en audience (N.S., 15 décembre 2009, p.17).

### **1. Nom et coordonnées**

Nom : Philip Raphals  
326, boul. St-Joseph, suite 100  
Montréal (Québec) H2T 1J2  
(514) 849-7091  
[raphals@centrehelios.org](mailto:raphals@centrehelios.org):

## **2. Description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt du participant**

Le RNCREQ entend retenir les services de l'expert Philip Raphals pour l'aider à examiner l'application de la méthodologie des coûts évités en réseau intégré. Il assistera également le RNCREQ dans son analyse de la gestion des approvisionnements et du surplus, dont notamment les transactions avec HQ Production

## **3. Mandat et qualification demandée pour l'expert-conseil**

### **3.1 Mandat**

Assister le RNCREQ dans son analyse de l'application méthodologique des coûts évités en réseau intégré et de la gestion des approvisionnements et du surplus.

### **3.2 Qualification demandée**

Le RNCREQ demande la qualification d'expert-conseil en efficacité énergétique aux fins de l'étude des coûts évités.

Ce faisant, il rappelle que la Régie a statué, dans la décision D-2010-055, que :

[26] Le rôle d'un expert-conseil consiste essentiellement à conseiller et assister un intervenant dans la préparation d'un dossier sans déposer de rapport d'expert. Eu égard au rôle de l'expert-conseil, la qualification précise de son expertise n'apparaît pas déterminante en soi. En conséquence, la Régie juge qu'il n'est pas nécessaire de préciser la qualification des experts-conseils dans le dossier sous examen.

À cet effet, le RNCREQ soumet que la reconnaissance demandée devrait s'évaluer à l'expérience et aux compétences de l'expert.

## **4. Copie du curriculum vitae de l'expert-conseil**

Le RNCREQ soumet que M. Raphals « possède les connaissances et l'expérience nécessaires pour [le] conseiller et [l']assister ». Pour le démontrer, il joint à la présente le curriculum vitae de M. Philip Raphals.

## **5. Justification de la rémunération demandée pour l'expert-conseil**

Nous demandons une rémunération au taux horaire de 200 \$ pour M. Philip Raphals.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Annie Gariépy". The signature is fluid and cursive, with a large initial 'A'.

Me Annie Gariépy

c.c. Me Éric Fraser (HQD)  
Philippe Bourke (RNCREQ)